

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Procédure ouverte internationale

Acquisition de Drones SAR1700 N° 228.075

DESCRIPTION DU PROJET

1. Description du marché

Ce projet a pour objectif de renforcer les opérations relevant de l'action de l'État égyptien en mer et plus spécifiquement de son volet axé sur la recherche et le sauvetage « Search And Rescue » (SAR) dans les espaces maritimes égyptiens en mer Méditerranée.

Le présent marché a pour objet l'acquisition, la livraison, la formation et le suivi en garantie de six (6) systèmes de drone ainsi que les éléments nécessaires à leur maintenance et la garantie après-vente.

2. Nombre et intitulés des lots

Lot unique

3. Budget maximal alloué au marché (les prix sont entendus hors taxes)

NC

CONDITIONS DE PARTICIPATION

3. Éligibilité et règle de l'origine

Ne peuvent participer à la mise en concurrence, ni être attributaires d'un contrat, les personnes morales qui :

- a) Sont en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- b) Font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- c) Ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit mettant en cause leur conduite professionnelle ;

- d) En matière professionnelle, ont commis une faute grave ;
- e) N'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elles sont établies ;
- f) N'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où elles sont établies ;
- g) Se sont rendues gravement coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par DCI pour leur participation à un contrat ;
- h) Font office de sociétés-écrans créées pour dissimuler les transactions financières et/ou blanchir l'argent d'une ou de plusieurs autres sociétés
- i) Dans le cadre d'un autre contrat conclu avec DCI, ont été déclarées en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- j) Il a été établi par un jugement définitif que l'entreprise est coupable de l'un des faits suivants :
 - i. Fraude, au sens de l'article 3 de la directive (UE) 2017/1371 ;
 - ii. Corruption, telle qu'elle est définie à l'article 4, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1371 ;
 - iii. Comportements liés à une organisation criminelle visés à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil de l'Union Européenne ;
 - iv. Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme au sens de l'article 1^{er}, paragraphes 3, 4 et 5, de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil ;
 - v. Infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, telles qu'elles sont définies respectivement à l'article 1^{er} et à l'article 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision ;
 - vi. Travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains tels qu'ils sont définis à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil ;

Le point a) ne s'applique pas en cas d'achat de fournitures à des conditions particulièrement avantageuses, soit auprès d'un fournisseur cessant définitivement ses activités commerciales, soit auprès des liquidateurs d'une procédure d'insolvabilité, par le truchement d'un concordat judiciaire ou dans le cadre d'une procédure de même nature prévue par le droit national.

DCI exclut l'entreprise :

- Lorsqu'une personne morale qui est un membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance dudit entreprise ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de cette entreprise se trouve dans une des situations visées aux points c) à i) ;
- lorsqu'une personne morale qui répond indéfiniment des dettes de ladite entreprise se trouve dans une des situations visées au point a) ou b) ;
- lorsqu'une personne morale qui est essentielle à l'attribution ou à l'exécution de l'engagement juridique se trouve dans une des situations visées aux points c) à i).

Le candidat/soumissionnaire doit signer une déclaration sur l'honneur selon laquelle il n'est pas dans une des catégories citées ci-dessus.

Sont également exclus les soumissionnaires ou sous-traitants établis dans des pays sous sanction de l'Union Européenne.

4. Nombre d'offres

Les soumissionnaires doivent soumettre une offre sans variante.

5. Situations de recevabilité

Pour être recevables les offres devront être accompagnées de l'original de :

Pièce n°	Document à fournir
CA 3.1	Tout document justifiant de l'enregistrement au niveau national en tant que personne morale ; (FR : KBIS validité de moins de 3 mois)
CA 3.2	L'attestation sur l'honneur signée
CA 3.3	L'attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement dont vous relevez qui mentionne notamment que vous êtes à jour de l'ensemble de vos obligations sociales ; (validité de moins de 6 mois)
CA 3.4	L'attestation de Responsabilité Civile
CA 3.5	La signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilitée à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium
CA 3.6	Le fournisseur déclare sur un document libre que les produits et services proposés dans l'offre ne sont pas soumis au régime ITAR

6. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée sous réserve du respect des règles de sous-traitance des conditions du contrat.

7. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date prévue de commencement du marché

A compter de la notification du marché prévue avant décembre 2025 à condition que la licence double usage ait été accordée par l'autorité compétente.

10. Période de mise en œuvre des tâches maximale

Date de signature du contrat plus neuf (9) mois.

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire

La prestation ne doit pas représenter plus de cinquante (50) pour cent du chiffre d'affaires du dernier exercice fiscal du soumissionnaire.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

Expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la production et/ou le commerce de drones.

3) Capacité technique du soumissionnaire

Le soumissionnaire a déjà mis en œuvre avec succès des projets dans le domaine en rapport avec le présent marché (fourniture, livraison, formation et maintenance de garantie de drones).

12. Critères d'attribution

Sous réserve que le soumissionnaire ait été sélectionné et de la totale conformité de l'offre, le critère d'attribution sera le prix.

SOUMETTRE UNE OFFRE

13. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Sur le site internet de DCI sous la rubrique : <http://groupedci.fr/appel-offre>

Il est également disponible auprès de CIVIPOL sur leur site internet.

Pour obtenir le dossier technique (contenant les spécifications techniques, les clauses techniques et le contenu attendu de l'offre technique), l'annexe financière et le projet de contrat, le soumissionnaire doit faire une demande à service.achats@groupedci.com en fournissant un engagement de confidentialité signé (NDA).

Sous réserve d'éligibilité des candidatures, le dossier technique, l'annexe financière et le projet de contrat seront disponibles à partir du 16 juin 2025 sur la plateforme électronique WSS.

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres mise à disposition sur la plateforme WSS, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être déposée sur la plateforme WSS avant le 15 Juillet 2025.

DCI répondra aux questions à l'ensemble des soumissionnaires avant le 25 Juillet 2025. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard dix (10) jours avant la date limite de soumission des offres sur la plateforme WSS.

14. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est la suivante : 18 Août 2025 à 12H00 (fuseau horaire de Paris).

Toute offre reçue au-delà de cette date limite ne sera pas prise en considération et ne pourra être étudiée.

15. Séance d'ouverture des offres

Le 19 Août 2025 à 14h00 (fuseau horaire de Paris).

16. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français ou en anglais.